

Le libertaire

hebdomadaire

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu toute la somme de bonheur adéquate, à toute époque, au développement progressif de l'humanité.

ABONNEMENT POUR LA FRANCE

| | |
|----------------------|----------|
| Un an | 6 fr. |
| Six mois | 3 fr. |
| Trois mois | 1 fr. 50 |

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

PARIS — 15, RUE D'ORSEL, 15 — PARIS

Adresser tout ce qui concerne le journal
à Louis MATHA, Administrateur

ABONNEMENT POUR L'EXTÉRIEUR

| | |
|----------------------|-------|
| Un an | 8 fr. |
| Six mois | 4 fr. |
| Trois mois | 2 fr. |

L'Antimilitarisme aux Assises

ÉTRENNES REPUBLICAINES : 36 ANS DE PRISON ; 2.600 FRANCS D'AMENDE

La même Affiche

La condamnation des anti-militaristes a une importance plus grande que celle d'un décret lancé aux ennemis de la caserne ; elle marque une période critique d'antagonisme de classes.

Les événements se précipitent : la révolution russe, d'un côté — tantôt victorieuse, tantôt vaincue — l'agitation des prolétariats occidentaux, d'un autre côté, vont bientôt ébranler la vieille Europe. 1906 peut nous apporter la guerre et la révolution, l'une entraînant l'autre.

Il appartient plus que jamais aux révolutionnaires de montrer que, loin de s'abandonner aveuglément au hasard ou aux rêveries mystiques sur le parfait bonheur de l'an 3.000 — ce qui a été jusqu'alors l'écueil mortel des transformateurs sociaux, — ils ont une orientation nette, un plan d'action, une tactique.

Avoir un programme et pas d'idéal rassurerait le révolutionnaire au rang des politiciens professionnels. Avoir un idéal et pas de programme ferait du révolutionnaire un impuissant, destiné à devenir fatalement un vaincu.

Il nous faut donc à la fois un idéal et un programme, programme pratique d'action soutenu. Si le mot « programme » répugne à quelques compagnons, effrayés surtout des mots, comme rappelant les mystifications électoralistes, disons un « plan de campagne ». Peu importe, l'appellation, pourvu qu'on ait la chose.

Respecter la spontanéité, les efforts individuels en y ajoutant l'appoint in-

dispensable des efforts méthodiques et combinés, telle est la tactique rationnelle.

Tout d'abord, il s'agit de riposter au verdict frappant les antimilitaristes. Ces derniers doivent montrer à la fois à leurs amis et à leurs ennemis qu'ils plongent dans la masse, de fortes racines ramifiées partout ; que le manifeste condamné est l'expression du sentiment, non de 28 militants, mais d'innombrables prolétaires, lassés de l'honneur de cimenter de leur sang, l'ordre social qui les écrase.

Il n'y a donc — et c'est, d'ailleurs un sentiment général que j'exprime — qu'à republier exactement la même affiche, signée, cette fois, par des centaines de noms. Nous verrons comment les juges s'y prendront pour condamner des centaines de signataires, prêts, d'ailleurs, à devenir, à une troisième fois, des milliers. Et, si on ne les poursuit pas, comment pourra-t-on, même en régime capitaliste et autoritaire, appliquer la condamnation prononcée contre 26 des signataires sur 28 ?

Pour cela, il importe que le texte de l'affiche à publier, quelles qu'eussent pu être nos préférences ou nos critiques de forme, demeure identique à celui de l'affiche condamnée, afin que la magistrature ne puisse expliquer par aucun faux-fuyant une différence d'attitude. D'ailleurs, il faudrait du temps pour que des centaines de signataires se missent d'accord sur le texte d'une nouvelle affiche, et le temps est une denrée, que les révolutionnaires doivent s'habituer à ne jamais gaspiller.

Ch. Malato.

fort justement l'affaire dans cette dernière déclaration : « Vous nous condamnez, mais un million de travailleurs syndiqués nous approuve. »

Et c'est non seulement la presque totalité des organisations syndicales qui les approuve et les soutient, mais encore les éléments socialistes non contaminés par le parlementarisme, la vigoureuse jeune école qui sous l'impulsion de l'Avant-Garde et du Mouvement socialiste, brise les vieux cadres et rénove le parti. Et c'est aussi tous les indépendants, tous les esprits fiers, non inféodés, tous ceux qui ne voient dans l'armée que la gardienne vigilante d'un ordre injuste et scélérat qui, sans elle, disparaîtrait.

L'opinion, une partie de l'opinion, abusée par une presse servile au pouvoir et stipendiée par le capital, se réjouira du verdict. Mais un courant d'opinion contraire ne manquera pas de se produire, car la classe ouvrière toute entière se sent atteinte.

Le jury bourgeois a jugé avec sa passion et selon ce qu'il croit être ses intérêts de classe. On est presque tenté de dire : il a bien fait ! En agissant ainsi,

il a, suivant l'expression de Gustave Hervé, creusé plus profondément le fossé qui sépare les possédants des non-possédants. Il a, au surplus indiqué formellement que lorsque le conflit sera devenu plus aigu la lutte sera impitoyable.

La bourgeoisie, quand elle réprime, ne fait pas de quartier. Nous avons déjà maintes exemples de sa férocité. Mais puisqu'elle veut la lutte, elle fera bien de tenir compte que le prolétariat actuel a pris conscience de ses possibilités. Ce n'est plus la cohue amorphe des mouvements antérieurs. C'est, aujourd'hui, une puissance qui sait ce qu'elle veut et qui connaît pour l'oublier, des moyens plus efficaces que l'action parlementaire préconisée par M. Ségismont.

Le verdict du 30 décembre montre que l'ère des discussions est close. L'affiche parlementait. Elle posait une interrogation redoutable. — Le jury a dit :

Comme si ces douze représentants du vieux monde se croyaient omnipotents et invincibles, ils ont osé mettre un frein à la libre affirmation de l'idée. Cette témérité est simplement grotesque. Si l'on peut, à la rigueur, museuler l'esprit original et novateur que son originalité même isolé et transforme en proie facile, si l'on peut faire taire celui qui est seul de son opinion, on ne sauverait impunément remonter un courant aussi rapide que l'antimilitarisme et l'antipatriotisme.

Les idées traduites à la Cour d'Assise par les 28 accusés sont des idées vivaces que tous les ouvriers éclairés partagent. Le délit commis, puisque délit il y a, aurait pu l'être par cent mille individus qui, tous, avec la même fermeté et le même honneur, eussent rendu leur responsabilité.

Nous sommes loin de l'acte incompris d'un précurseur, Galilée ou Jésus, que son temps condamne. Les antimilitaristes de l'A.I.A. il convient de le dire et d'insister, sont de leur temps. Leurs conceptions sont actuelles.

Ce qu'ils veulent ou le peut accompagner, dès aujourd'hui. Leurs théories d'audacieuses qu'elles étaient, sont presque devenues des lieux communs, dans tous les milieux où les prolétaires travaillent à leur libération.

Dès le début, la physionomie du procès prend son véritable caractère qu'elle conservera jusqu'à la fin. Les accusés n'ont rien de l'attitude affaissée de coupables sur qui s'apprécie la main lourde de la Justice.

L'œil vif, ironiques, près à la riposte, ils ont l'air de combattants. Et leur antagoniste est moins l'avocat général Ségismont, ce pâle représentant de la vindicte publique, que les vie rouges de la société, tout ce qui disparaît et disparaîtra sous leurs coups incessants. Chacune de leurs paroles est une charge.

Voici venir, entre des gardes, Bousquet et Garnery qui saluent leurs « complices » d'un cordial « Bonjour, camarades ! » Tous se lèvent exigeant que leurs camarades détenus assistent, libres, parmi eux, aux débats du procès. Dans le cas contraire ils feront défaut. Une bagarre se produit. Les vingt-six inculpés se précipitent sur les gardes. « Avec nous ! avec nous ! » Bousquet et Garnery sont arrachés des mains de leurs gardiens et — ne pouvant faire autrement — la Cour donne satisfaction en priant les gardes de se retirer.

Le greffier donne lecture ou l'arrêt de renvoi. Le président Fabre donne lecture de l'affiche incriminée et demande ensuite à chacun des accusés si c'est volontairement et en connaissance de cause qu'il a signé. Voici, exactement rapportées, les déclarations de chacun des inculpés :

BOUSQUET. — Pour moi, je suis resté sur le terrain ouvrier. Quand l'ouvrier se dresse pour réclamer des droits qui sont pure justice, j'ai toujours vu se dresser entre le capital et le prolétariat, l'armée. J'ai vu le rôle de celle-ci dans les grèves ; elle a traité les ouvriers français comme les cosaques traînaient les moujiks. Les coups de cravache de Longwy ont été le dernier crime qui a provoqué mon indignation.

LAZARE ROGEON. — Le militaire professionnel est un bandit. J'ai signé l'affiche sachant bien qu'elle m'amènerait ici et j'y viens sans avoir peur.

PATAUD. — Le patriotisme est l'art de faire dépendre, par celui qui ne possède pas, les biens dont un autre est propriétaire. Quand je serai riche, je serai, peut-être, patriote.

BOSCHE exprime les mêmes idées.

PERCEAU se réserve.

BONTEMPS. — Je vais prochainement faire mon service militaire. Si on me commande de tirer sur les ouvriers, je tirerai sur les brutes qui me donneront cet ordre.

NICOLET. — J'ai signé l'affiche parce que son texte m'a plu ; il faut fusiller la canaille, mais la vraie.

CASTAGNE. — J'ai signé, parce qu'il importe à mes yeux de ne pas laisser perdre aux jeunes conscrits les idées qu'on leur a inscrites au syndicat.

GRANDIDIÈRE. — Pourquoi j'ai signé l'affiche ? Parce que les idées qui s'y trouvaient exprimées étaient en complet accord avec les miennes. Je suis comme la plupart de mes camarades ici présents, un ouvrier. Il est donc naturel que je sois syndicaliste et révolutionnaire, partant antipatriote et antimilitariste. Je suis fils d'Alsacien-Lorrain. Comme tel, je devrais être patriote. Il n'en est rien. Mon père a fait la campagne de 70. Quando elle fut terminée, on lui fit connaître qu'il avait perdu sa patrie ; mais, il m'a conté n'avoir rien perdu du tout, n'ayant rien eu ni ayant ni après la guerre. Pour moi, j'ai cherché partout la patrie et ne l'ai point trouvée.

DUBEROS, pour l'instant, n'a rien à dire.

MERLE. — J'ai signé l'affiche parce qu'elle est l'expression exacte de ma pensée. Je l'ai signée non pour quelques vagues sentiments humanitaires, mais pour une idée profonde et réfléchie. A l'école, le maître m'a appris que l'armée était faite pour défendre l'intégrité du territoire. Or, j'ai vu qu'elle était surtout destinée à maintenir les privilégiés des classes possédantes. D'ailleurs, je me propose de démontrer, lorsque mon tour de parole viendra, que mon antimilitarisme est la résultante de l'observation attentive du système social actuel.

MOUTON. — J'ai voulu donner un avertissement aux lâches qui se défilent devant l'ennemi et qui commandent l'assassinat d'ouvriers désarmés. Nous sommes moins criminels que les Napoléon.

FRONTIER. — Je suis devenu antimilitariste en entendant mon père, qui a fait la campagne de Crimée en qualité d'officier, faire le récit, en pleurant, des scènes affreuses dont il fut témoin.

CHANVIN. — J'aurais manqué à ma dignité si je n'avais pas signé. Le militarisme est un non-sens social. Le travailleur paie toujours ; c'est toujours pour lui la misère.

COULAISS. — Les travailleurs vont entreprendre au 1^{er} mai 1906 un grand mouvement d'affranchissement. Il était prudent de dire aux camarades de ne pas tirer sur nous. J'ai pensé qu'il n'y aura plus de guerre quand l'ordre du bourreau est plus courré que le bourreau lui-même.

HERVE. — J'ai tellement de crimes sur la conscience qu'il serait bien long d'essayer de me laver en ce moment. Je me réserve pour le réquisitoire de M. l'avocat général, que j'attends avec une sympathique curiosité.

DESPLANQUES. — L'armée n'est faite que pour protéger les patrons. Tant que cette institution protégera le capitalisme, nous serons antimilitaristes.

ALMEREYDA. — Je réserve mes explications pour plus tard alors que l'accusation aura nettement établi l'existence du délit. Le ministère public a cru devoir citer dix-sept témoins à charge ce qui semble indiquer que l'on peut douter de notre culpabilité.

bilité. Et si la justice en doute, comment n'en pourrais-je pas douter ?

FELICIE NUMIETSKA. — J'ai signé l'affiche en pleine connaissance et en pleine liberté. Et cela pour une double raison : d'abord, parce que j'ai horreur de la guerre et de ses cruautés ; ensuite par un sentiment d'humanité, par sympathie pour les humbles, les travailleurs contre lesquels se dresse toujours l'armée, quand il s'agit pour eux de soutenir leurs revendications et leurs luttes pour le pain quotidien.

G. YVETOT. — C'est la demi-douzième fois que je passe aux assises pour cette raison. Le patriotisme, c'est de la fumisterie. Il n'a pas de sens pour les prolétaires. Qui dit patrie dit patrimoine. Les ouvriers n'ayant pas de patrimoine n'ont pas de patrie. L'antipatriotisme et l'antimilitarisme ne font qu'un avec le syndicalisme.

LAZARE ROGEON. — Le militaire professionnel est un bandit. J'ai signé l'affiche sachant bien qu'elle m'amènerait ici et j'y viens sans avoir peur.

BONTEMPS. — Je vais prochainement faire mon service militaire. Si on me commande de tirer sur les ouvriers, je tirerai sur les brutes qui me donneront cet ordre.

NICOLET. — J'ai signé l'affiche parce que son texte m'a plu ; il faut fusiller la canaille, mais la vraie.

CASTAGNE. — J'ai signé, parce qu'il importe à mes yeux de ne pas laisser perdre aux jeunes conscrits les idées qu'on leur a inscrites au syndicat.

GRANDIDIÈRE. — Pourquoi j'ai signé l'affiche ? Parce que les idées qui s'y trouvaient exprimées étaient en complet accord avec les miennes. Je suis comme la plupart de mes camarades ici présents, un ouvrier. Il est donc naturel que je sois syndicaliste et révolutionnaire, partant antipatriote et antimilitariste. Je suis fils d'Alsacien-Lorrain. Comme tel, je devrais être patriote. Il n'en est rien. Mon père a fait la campagne de 70. Quando elle fut terminée, on lui fit connaître qu'il avait perdu sa patrie ; mais, il m'a conté n'avoir rien perdu du tout, n'ayant rien eu ni ayant ni après la guerre. Pour moi, j'ai cherché partout la patrie et ne l'ai point trouvée.

DUBEROS, pour l'instant, n'a rien à dire.

MERLE. — J'ai signé l'affiche parce qu'elle est l'expression exacte de ma pensée. Je l'ai signée non pour quelques vagues sentiments humanitaires, mais pour une idée profonde et réfléchie. A l'école, le maître m'a appris que l'armée était faite pour défendre l'intégrité du territoire. Or, j'ai vu qu'elle était surtout destinée à maintenir les privilégiés des classes possédantes. D'ailleurs, je me propose de démontrer, lorsque mon tour de parole viendra, que mon antimilitarisme est la résultante de l'observation attentive du système social actuel.

MOUTON. — J'ai voulu donner un avertissement aux lâches qui se défilent devant l'ennemi et qui commandent l'assassinat d'ouvriers désarmés. Nous sommes moins criminels que les Napoléon.

FRONTIER. — Je suis devenu antimilitariste en entendant mon père, qui a fait la campagne de Crimée en qualité d'officier, faire le récit, en pleurant, des scènes affreuses dont il fut témoin.

CHANVIN. — J'aurais manqué à ma dignité si je n'avais pas signé. Le militarisme est un non-sens social. Le travailleur paie toujours ; c'est toujours pour lui la misère.

COULAISS. — Les travailleurs vont entreprendre au 1^{er} mai 1906 un grand mouvement d'affranchissement. Il était prudent de dire aux camarades de ne pas tirer sur nous. J'ai pensé qu'il n'y aura plus de guerre quand l'ordre du bourreau est plus courré que le bourreau lui-même.

Dix-neuf agents viennent alors déclarer qu'ils ont lacéré des affiches. Dépositions sans intérêt et bien inutiles, aucun des accusés ne contestant sa part de responsabilité dans la signature et l'affichage des placards.

On procède ensuite à l'audition des témoins cités par la défense.

C'est d'abord Lafargue, le socialiste connu, l'auteur du *Droit à la paresse* qui, d'une voix vibrante, déclare :

« Le parti socialiste est un parti qui veut faire cesser les guerres dans l'humanité. Aussi, j'estime que l'affiche contient un conseil plein de sagesse lorsqu'elle dit aux cons-

Le Procès de l'A. I. A.

de vérités énoncées pour qu'un langage nouveau atteignit le grand public et pour donner à réfléchir au plus obtus des lecteurs du *Petit Journal*. Et c'est quelque chose, cela !

Dans ce Congrès, selon le mot de Lagasse, car ce fut bien plus un Congrès qu'un

crits de désobéir à leurs officiers en cas de grève. La loi défend aux gendarmes et aux agents de police de se servir de leurs armes, à moins qu'ils ne se trouvent en état de légitime défense. L'officier qui fait tirer sur la foule se met au-dessus des lois. Voilà pourquoi les camarades protestent contre les chefs, qui font tirer sur la foule. A l'ouverture quand on fit l'inspection des fusils, on reconnut qu'un soldat n'avait pas tiré, et cela parce qu'il avait aperçu sa mère dans la foule.

Le citoyen Dejeante, député de la Seine, dépose en ces termes :

« Vous êtes appelés, messieurs les jurés, à juger un manifeste. En vérité, il y a là une ironie. Sur les murs de France, il y a actuellement un manifeste des classes possédantes contre les propriétaires... On vous demande ici de punir un délit d'opinion. Nous ne le ferons pas. Condamner serait aussi odieux que ridicule. C'est à l'opinion publique à juger le manifeste. Les manifestes de la classe ouvrière sont plus énergiques qu'autrefois parce que l'armée suffit les ouvriers réclamant le droit à l'existence. Si la lutte sociale est plus aigre, cela tient à la misère de la population ouvrière. »

Un avocat lui demande si la Chambre eût permis les poursuites contre un député qui aurait signé l'affiche.

DEJEANTE. — Je crois qu'elle ne l'eût pas permis.

Le citoyen COLLY, conseiller municipal, considère qu'on a exagéré l'importance des faits. Voinney conseillait déjà aux militaires, il y a plus de cent ans, de désobéir aux rois.

« Moi, j'ai un fils sous les drapeaux. Avant de partir, je lui ai donné des conseils que j'estimais utiles et qui intéresseraient sa dignité. Je lui ai dit : si on t'injuria, proteste ; si on te frappe, rends les coups, que soient les galons. »

GARNÉRY, au témoin :

Pouvez-vous nous donner votre opinion sur les causes des guerres ?

COLLY. — La question est vaste. Les guerres résultent des malentendus entre nations, malentendus pouvant provenir d'une chiquenaude donnée à un ambassadeur. (*Montrant les prévenus*) Je suis absolument d'accord avec tous ces braves gens sur l'antimilitarisme. Les vrais antimilitaristes ce sont ceux qui donnent des coups à nos enfants au régiment. Ce sont eux qui font détester le militarisme. M. d'Estournelles de Constant est beaucoup plus antimilitariste que vous tous. Si j'étais parmi les jures, je vous acquitterais haut la main.

Le prévenu Laporte pose cette question au témoin :

— Quel est l'élément social qui fait les frais de la guerre ?

Le témoin. — C'est le peuple.

M. MAURICE ALLARD, député du Vair :

« Ce procès est extraordinaire. C'est un procès d'opinion. Il est étonnant, dans une République, de voir des procès d'opinion. Les idées exprimées par les prévenus ont été exposées un peu partout. Dans Guy de Maupassant se trouvent des pages sur la guerre qui dépassent en violence les idées émises par les antimilitaristes. Lisez *Sur l'eau*, qui se trouve dans toutes les bibliothèques bourgeois... Ce procès est une manœuvre électorale, à la veille des élections. En 1867, Gustave Flaubert était poursuivi pour son ouvrage : *Madame Bovary*. Quand on lit le réquisitoire de M. l'avocat général Pinard, on est frappé de sa naissance artistique et littéraire. Dans dix ans, on trouvera aussi ridicule le réquisitoire de M. l'avocat général dans cette affaire. »

Allard s'étonne de n'avoir jamais été poursuivi. — lui et beaucoup d'autres car il a exprimé des idées aussi violentes et même plus violentes.

« On ne nous a pas poursuivis, pourquoi les poursuivent... Chaque jour on dit à la Chambre des choses aussi violentes. Ces choses sont reproduites dans l'*Officiel* que tout le monde peut lire. Les discours des députés sont affichés. Pourquoi ne poursuit-on pas les députés ? — Non, un officier n'a pas le droit de donner l'ordre de tirer, et s'il y a un crime, ce n'est pas de tirer sur celui qui a donné cet ordre injuste, mais d'exécuter cet ordre. En somme, cette manifestation est bonne. La campagne que mènent les signataires de l'affiche est bonne. Notre tâche est celle de Victor Hugo : Nous voulons déshonorer la guerre. »

LHERMITTE. — Ce qui est étonnant, c'est qu'on n'a pas fait le procès des oppresseurs ayant celui des opprimés. Il y a huit ans que je dénonce des crimes commis à la caserne et ceux que j'ai accusés n'ont jamais été poursuivis ni inquiétés.

Deuxième Journée

JAURES. — Je déplore ce procès, je le trouve extrêmement fâcheux, d'abord, parce que lorsqu'on poursuit une affiche dont les termes sont si généraux, dont les conseils sont subordonnés à des circonstances tout à fait incertaines, tout à fait hypothétiques et qu'il dépend de la seule volonté d'autres personnes d'écartier, il est impossible de poursuivre l'affiche sans faire un délit d'opinion, et en second lieu, le procès ne peut avoir pour ceux mêmes qui ont les préoccupations les plus conservatrices, qu'une conséquence, c'est de faire apparaître qu'aujourd'hui, dans l'état présent des esprits et de l'évolution sociale, la société tout entière, avec ses organes, avec sa magistrature avec son armée, avec son Parlement, est impuissante à donner une réponse satisfaisante pour elle-même aux questions posées que l'affiche a posées.

Elle pose une question redoutable à propos de l'attitude des soldats dans les grèves et je défi que l'on puisse apporter ici une formule nette dans ce conflit et dans tous les drames auxquels il donne lieu.

J'estime, pour ma part, que la responsabilité sociale dépasse infiniment les responsabilités individuelles, et, pas plus que je ne suis disposé à rendre individuellement le patron responsable du système social d'exploitation dont il est l'organe, je ne rends individuellement l'officier responsable du fonctionnement d'un mécanisme dans l'engrenage duquel il est lui-même.

Ainsi, si des officiers transmettent à des soldats, dans une grève, l'ordre monstrueux

à mon sens, qui leur vient souvent de plus haut, de tirer sur des grévistes, j'estime que le devoir des soldats, ce n'est pas de tirer sur les officiers, c'est de refuser nettement de tirer sur les grévistes, c'est d'aller ainsi devant la société elle-même et de la mettre très nettement en face de sa propre conscience et en face d'un problème qu'aujourd'hui elle est impuissante à résoudre. Si le soldat, ainsi traduit devant un conseil de guerre, peut montrer ses mains sur lesquelles il n'y aura ni le sang de l'officier, ni le sang de ses frères de misère, s'il peut dire : j'ai refusé de tirer, parce qu'il est monstrueux qu'on demande à un ouvrier de tirer sur d'autres ouvriers, je demande quelle réponse fera la société et quelle attitude elle prendra. Et ainsi, c'est la responsabilité sociale elle-même qui apparaîtra, et si l'affiche antimilitariste a eu, à mon sens, le tort, a commis l'erreur d'individualiser à l'excès la tête des officiers des responsabilités gouvernementales et sociales qui dépassent et qui dominent infiniment les officiers eux-mêmes, du moins elle a le mérite de faire apparaître à tous la responsabilité sociale et de poser à tous un problème qu'il faudra résoudre. Et ce problème ne pourra être résolu que par une grande transformation.

Il est impossible que l'on maintienne l'ordre social par un système chronique de répression ; et on aura recours à ce système chronique de répression tant qu'on maintiendra un privilège de propriété qui ne laisse aux ouvriers, qui ne laisse aux travailleurs, aux prolétaires d'autres recours que la grève, avec toutes ses vicissitudes, avec toutes ses excitations, avec toutes ses agitations inévitables. Et le procès que vous intentez n'apparaît plus que comme le symbole, que comme l'indice d'un problème social qu'il faut résoudre et ce n'est pas par des poursuites qu'on le résoudra.

De même, il y a un autre aspect du problème qui est posé par l'affiche antimilitariste : c'est le drame de conscience auquel sont réduits, auquel sont vaincus aujourd'hui les hommes les plus nobles, les plus généreux, qui se préoccupent d'éviter la guerre.

Est-ce que les accusés qui sont là vont appartenir, messieurs les jures, malgré les termes communs de l'affiche qu'ils ont signée une formule unique, un système uniforme ? Est-ce qu'eux-mêmes devant cette question poignante : que doit faire un libre citoyen pour empêcher la guerre ; et si elle éclate, par la passion, par l'égoïsme, par la cupidité, par la brutalité des gouvernements, par l'intrigue des diplomates, quelle attitude doivent prendre les citoyens, est-ce que les accusés eux-mêmes vous apportent une solution définitive et uniforme ? Mais vous savez bien, sans que j'insiste, que parmi eux il y a d'évidentes différences de tendances et de systèmes. L'un d'eux vous indiquait hier, que ce qui l'avait rebute, acheté à l'antimilitarisme, c'était le désespoir de voir qu'on n'avait pas pu constituer dans ce pays une force nationale et militaire suffisante. Un autre déclare que, quoi qu'il advienne, il ne faut pas prendre le fusil dans une guerre extérieure ; mais en même temps il proclame que, si, en Pologne, la révolution russe est menacée par l'intervention de ce qu'il appelle le soudard allemand, le devoir des révolutionnaires français, ce sera d'intervenir, même si cette intervention prend la forme possible d'une guerre extérieure. Et à celui-là, un autre, le citoyen Almeryda, oppose dans ses polémiques du « Libétaire », qu'il est impossible de déclarer d'avance qu'on ne se défendra pas, même par les armes, contre l'intervention d'un étranger qui serait contre nous, contre les libertés républicaines, l'agent de la réaction internationale.

Ainsi, lorsque je regarde les signataires de l'affiche, je vois bien que malgré les termes généraux de l'affiche elle-même, ils ne peuvent pas apporter à ce point définitif de la guerre et de l'attitude qu'il y faut tenir une solution définitive, unique.

Qu'est-ce qu'ils apportent simplement et qu'ont-ils le droit d'apporter, même avec les inévitables outrances d'expressions et de pensées qui se mêlent toujours à ces grands mouvements, à ces grands efforts de l'humanité vers un ordre nouveau, qu'apportent-ils ? Ils apportent une protestation collective contre le crime de la guerre, contre le monstrueux attentat de nations jetées les unes contre les autres par surprise, par rourerie, par orgueil, sans leur volonté, contre leur volonté, et ils avaient d'autant plus le droit, ils avaient d'autant plus le devoir d'apporter à cette heure cette protestation, de la faire entendre que, vous le savez bien, nous vivons, ce pays, l'Europe, vit depuis des mois dans des circonstances tragiques où il n'y a qu'une chance de salut pour la paix : c'est la fermeté de conscience et d'esprit des citoyens, déclarant bien haut, non seulement en France, mais dans tous les pays d'Europe, — à Berlin avec Bebel, ici avec nous tous, — déclarant ensemble la guerre à la guerre.

Almeryda, — Ce qui est étonnant, c'est qu'on n'a pas fait le procès des oppresseurs ayant celui des opprimés. Il y a huit ans que je dénonce des crimes commis à la caserne et ceux que j'ai accusés n'ont jamais été poursuivis ni inquiétés.

MAXENCE ROLDES estime que l'envoi des troupes au moment où une grève se déclare, constitue une véritable provocation et qu'il est naturel que des protestations véhémentes se produisent.

PIERRE BERTRAND raconte le rôle de l'armée à Limoges, lors de la grève de la Maison Haviland.

HENRIOT, du syndicat des allumettières, déclare qu'en cas de guerre, les allumettières provoqueraient la grève générale.

NELLY ROUSSEL, rédactrice à l'Action et conférencière, dans une déposition émouvante, vient affirmer le droit qu'ont les mères d'empêcher que leurs enfants jouent un rôle d'assassins. Elle approuve l'affiche en son entier, comme humanitaire, comme libre penseuse, comme mère.

HERVIE, de Bourges, déclare : En cas de guerre aucun de nos camarades syndiqués ne marcheraient.

GRIFFUELHES, de la Confédération générale du Travail, vient montrer aux jures que le monde du travail, en tous pays, poursuit ardemment la lutte contre le militarisme, corollaire de la lutte anticapitaliste.

ris, cité à la requête de Urbain Gohier. Après un éloge du caractère de Urbain Gohier, M. Labori continue :

— Je n'ai jamais désespéré de l'armée. M. Gohier n'a peut-être pas fait comme moi. A mon sentiment, il a été emporté à des extrémités — je ne veux pas employer d'autre mot — que je comprends, mais où je ne l'ai jamais suivi et, certes, il me pardonne de m'expliquer ici en toute franchise. Loyal, sincère, courageux, nous l'avons vu aussi connaître l'heure où ceux-là mêmes qui avaient lutté, au premier rang, pour la cause de la justice et du droit, désertaient la cause qu'ils avaient soutenue, faisaient prédominer partout l'intérêt politique, quand ce n'était pas l'intérêt particulier de l'heure, où beaucoup de ceux qui ont souvent semblé ne se battre que pour le droit, allaient tout d'un coup apparaître comme une troupe prête à se ruer à la conquête des avantages et des honneurs particuliers ou publics...

JANVION, rédacteur à l'Aurore et à la Terre fait un historique de l'A.I.A. pour la fondation de laquelle il a mené campagne dans *l'Ennemi du Peuple*.

Le manifeste, dit-il, affirme que toute guerre est criminelle ; mais j'estime que la guerre est souvent plus criminelle. Le manifeste dit qu'il faut tirer contre l'officier qui ordonne de fusiller les ouvriers ; je suis du même avis, oïl pour oïl, dent pour dent, balles pour balles...

LE PRESIDENT. — Vous ne pouvez continuer sur ce ton.

JANVION continue : Pourquoi les officiers chargés de donner l'ordre de tirer sur les ouvriers ne démissionnent-ils pas, si cet ordre les trouble, comme les officiers qu'on envoyait contre les moines ?

Le Dr ZIELINSKI vient dire que la France est loin d'avoir le monopole de la littérature antimilitariste.

A Vienne, à Berlin, il y a des revues et des journaux internationalistes qui combattent vivement le militarisme. En Russie, des hommes très modérés prêchent depuis longtemps qu'en cas de grève on ne doit pas tirer sur ses frères.

M. MICHON apporte ses sympathies aux accusés et prononce, sur le ton le plus mesuré, ces paroles, qui produisent une profonde impression :

Mes enfants seront bientôt appelés au régiment. Si on leur donne l'ordre de tirer sur les ouvriers, ils n'obéiront pas ; et s'ils sont punis à cause de leur désobéissance, je sais ce que je ferai ; je me ferai leur justicier.

Mme SEVERINE dépose :

Je connais l'affiche antimilitariste pour l'avoir vue. J'estime que si elle est violente, elle n'est aucunement condamnable. C'est un simple procès de tendance.

Je connais la plupart des accusés, ce sont des hommes de cœur. Je connais particulièrement Cipriani. Sa présence ici prouve que l'idée qui a inspiré l'affiche n'est pas une idée de lacheté. Mme Numitska à la vie la plus digne. Si je suis pas toujours d'accord avec elle, je la respecte. Cela n'est pas exact. Il n'y a pas dans l'affaire de délit d'opinion. La pensée est libre en France, et aucun des accusés n'est poursuivi pour n'importe quelle pensée. Certains d'entre eux estiment que les charges militaires sont très lourdes, que les armées devraient disparaître, qu'il y a encore beaucoup à faire — et tout le monde est d'accord là-dessus — pour la classe ouvrière. Ce sont la des opinions libres. Ce n'est pas pour cela que les accusés sont poursuivis. Ils sont poursuivis pour des faits précis, prévus et punis par la loi du 29 juillet 1881. Celle-là même qui a aboli le délit d'opinion : ces faits sont la provocation au meurtre, la provocacion de militaires à la désobéissance. Ce sont là deux délits, je dis deux délits. Je parle le langage du droit, le seul qui puisse être tenu en cette enceinte. Nous sommes ici en Cour d'assises. J'entends dire que cette audience est un congrès. Non. Nous étions en Cour d'assises. Je sais ce que je ferai ; je me ferai leur justicier.

Quant à la guerre, si la propagande contre elle n'est pas faite partout, elle sera écrimée, mais faite partout, elle est bien faite.

Ce que nous voulons, c'est l'abolition de la guerre. Ce serait un beau geste si deux armées en présence refusaient de combattre !

MIGUEL ALMEREYDA s'adressant au témoin :

Voudriez-vous, Madame, me permettre de vous poser cette question : Si votre fils, considérant que le refus de tirer sur la foule désarmée des grévistes ne constitue pas un moyen suffisamment efficace pour empêcher le meurtre de centaines d'innocents, déchargeant son fusil sur l'officier qui commande le feu. Que pensez-vous de son acte ?

Mme SEVERINE. — La loi, je pense, excusera son acte, qui serait un acte de défense individuelle et de préservation sociale.

VAREDE, rédacteur au Cri Populaire de Nancy, déclare que les coups de cravache de Longwy ont rendu la population ouvrière ardennaise antimilitariste.

— Il est à ma connaissance que des gendarmes français ont été chercher des ouvriers belges qui voulaient travailler et les ont ramenés à l'usine. Du reste, les gendarmes français, les gendarmes belges et les gendarmes luxembourgeois fraternisaient pour la répression des grévistes. C'était l'internationalisme militaire au profit des patrons. Les officiers français étaient régulièrement dans l'usine, et ils étaient très bons, et on leur offrait même parfois des divertissements féminins.

MAXENCE ROLDES estime que l'envoi des troupes au moment où une grève se déclare, constitue une véritable provocation et qu'il est naturel que des protestations véhémentes se produisent.

PIERRE BERTRAND raconte le rôle de l'armée à Limoges, lors de la grève de la Maison Haviland.

HENRIOT, du syndicat des allumettières, déclare qu'en cas de guerre, les allumettières provoqueraient la grève générale.

NELLY ROUSSEL, rédactrice à l'Action et conférencière, dans une déposition émouvante, vient affirmer le droit qu'ont les mères d'empêcher que leurs enfants jouent un rôle d'assassins. Elle approuve l'affiche en son entier, comme humanitaire, comme libre penseuse, comme mère.

HERVIE, de Bourges, déclare : En cas de guerre aucun de nos camarades syndiqués ne marcheraient.

GRIFFUELHES, de la Confédération générale du Travail, vient montrer aux jures que le monde du travail, en tous pays, poursuit ardemment la lutte contre le militarisme, corollaire de la lutte anticapitaliste.

Les autres pays, dans ceux où le militarisme existe, il existe toute une législation telle que si on avait cherché à faire une propagande antimilitariste, il est fallu la faire en cachette. Celui qui avait tenté de publier un manifeste comme celui-là, aurait été envoyé dans quelque cachot de fortresse. Je vous demande donc de punir des hommes qui ont commis un crime grave. Ce ne sont pas des malfaiteurs de droit commun, mais je demande s'ils ne sont pas plus dangereux que les

criminels de droit commun.

La victime de ces derniers, c'est une personne unique, la victime des accusés, ce sont tous les citoyens, puisque c'est la nation c'est la patrie.

LUDOVIC MENARD, de la Fédération des ardoisières, SAUVAGE de la Fédération des moulures et des métallurgistes, LUQUET, QUILLEN viennent affirmer à la barre, l'étroite solidarité qui unit tous les travailleurs contre les forces d'oppression et leur ferme décision de ne point prendre part à une guerre.

SEBASTIEN FAURE démontre que la propagande antimilitariste est indispensable au syndicalisme.

bien qu'un ouvrier ne peut fournir une telle caution et pendant ce temps nous voyons un Jalousot, qui a escroqué des millions, en liberté. (Longs applaudissements dans la salle.)

S'aifant de documents irrécusables, Bousquet montre ensuite que dans les grèves l'armée remplace souvent les grévistes. Et dans une magnifique envolée oratoire, notre camarade termine ainsi :

Si nous remontons dans l'histoire, nous voyons que les guerres ont toujours été faites aux dépens du peuple.

Qui de vous n'a lu les horreurs de l'incendie du Palatinat, sous Louis XIV. J'ai cependant trouvé une chanson que l'on chante encore où l'on glorifie ces atrocités. A Austerlitz, Napoléon demandait à Juncot ce que pensait l'armée, et Mouton de répondre : « L'armée est lasse de la guerre et les soldats veulent revenir dans leurs campagnes. » Je rappellerai aussi le mot du grand Frédéric : « Si mes soldats pensaient, aucun ne resterait dans les rangs. »

J'ai amené ici ma petite fille de sept ans pour qu'elle puisse voir ce qu'on a fait à son papa. On l'a entraîné en Cour d'assises parce qu'il a défendu son pain, parce qu'il ne voulait pas qu'on se batte. Tout cela fera de la propagande pour l'avenir. Je ne demande pas de circonstances atténuantes. Si vous voulez nous faire subir une peine, l'histoire jugera dans l'avvenir. Vous montrerez au contraire, en nous acquittant que, sous le régime républicain, la liberté d'opinion n'est pas un vain mot.

On applaudira frénétiquement.

C'est au tour de URBAIN GOHIER de s'expliquer. Il le fait en ces termes :

— Je me suis depuis longtemps occupé des questions militaires. J'ai travaillé à réformer l'institution militaire pendant qu'elle subsiste. Je me flatte d'avoir préconisé des réformes qui ont été adoptées ; tous les procès qu'on nous a faits ne sont rien, si la génération de demain en profite. Aujourd'hui, la question n'est plus la même.

On nous dit : « Vous ne voulez plus améliorer ; vous voulez détruire. » Oui, nous tendons à une amélioration, à une rénovation de ce que le barreau a appelé la conscience universelle. La première fois que j'ai été poursuivi pour un livre, le ministère public a dit : « Il n'y a rien de pire que le livre. » Le même raisonnement a été tenu par un article de journal. Aujourd'hui, il n'y a rien de pire que l'affiche. M. l'avocat général a essayé de dire que c'était un acte, et non un délit d'opinion.

Nous avons le droit d'avoir tort. Nous pouvons croire que nous avons tort, mais nous n'avez pas le droit de nous condamner pour cela. Cela suffirait pour juger le procès. Mais, nous allons essayer de faire de la conversion en nous amenant à nos sentiments.

On nous a dit : « Vous êtes blâmés par la nation entière. » Alors, pourquoi nous poursuit-on ? La vérité, c'est que nos opinions sont partagées par beaucoup. Nous aurions voulu faire venir ici un M. Harouni, qui, tous les jours, répand à trois cent mille exemplaires, ces mêmes idées.

Urbain Gohier cite des articles de M. Cornély, de M. Marc Sangnier, de M. Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, où il relève l'expression des mêmes idées que celles qu'on reproche aux prévenus.

Il constate que des journaux qui défendaient les mêmes idées sont aujourd'hui remplis d'indignation pour les antimilitaristes.

Parce que, dit-il, nous élions sous le ministère Combes qui favorisait l'antimilitarisme et que nous sommes maintenant sous le ministère Rouvier qui le combat. Les mensualités sont les mêmes à la place Beauvau, mais le ministère a changé.

Puis, il continue :

On ne nous a pas donné la revanche qu'on nous avait promise. Nous n'en avons pris que sur le dos des nègres et des juives, sur tous ceux qui sont nus et sans armes. Nous nous sommes vengés sur eux cruellement, sinon glorieusement. Nous sommes ici parce qu'il n'y a plus de nègres ni de juives à se mettre sous la main.

M. Delcassé a été mis à la porte sous la menace de Guillaume. Il fallait une manifestation à tout prix. On a dit il y a l'affiche antimilitariste. Sans doute, nous sommes heureux d'être offerts en holocauste. Cela valut mieux que des massacres d'hommes noirs, juives ou blanches.

On a parlé d'appel à la désertion. J'ai reçu la visite d'une centaine de jeunes gens demandant à déserté. J'ai dit, je ne conseille à personne de déserté. La patrie nous appartient. Nous n'y tenons pas notre place : Prenons-la. Je n'ai jamais conseillé de déserté. La chose et le mot me dégoûtent. Il faut résister. Quant à la provocation au meurtre, nous n'avons jamais dit à quelqu'un : tirez pour tuer. C'est une exhortation à la légitime défense.

Nous sommes d'accord même avec le législateur sur ce point. A la Chambre il y a des députés qui se sont solidarisés avec nous. M. Sembat a dit qu'il approuvait notre affiche. MM. Allard, Vaillant également.

Ces législateurs n'ont pas été inquiétés, ceux qui sont venus déposer ici non plus. Pourquoi ne les a-t-on pas mis à côté de nous ? On disait qu'il n'y avait pas de castes ? Il y a donc des castes. C'est une injustice flagrante. Nous voulons empêcher le meurtre à l'intérieur, entre Français d'abord. On ne niera pas les faits abominables contre lesquels nous protestons. De même que nos camarades ont reconnu que la propagande antimilitariste avait évité des morts, de même nous croyons que notre intimidation a fait de l'effet sur nos officiers. Au même moment où nous pourrions, on rappelle Déroulede. Qu'a-t-il fait ? Il a cherché à provoquer une insurrection qui aurait ensanglé la France. Nous l'amusiez. Vous avez raison, mais au même moment nous nous poursuivons, nous qui voulons empêcher le meurtre. C'est une contradiction.

Reste la question de la guerre à l'étranger. Nous soutenons que nos idées devraient être partagées par les chauvins à la condition que la propagande soit internationale. Il faut que le désarmement soit universel. Nous faisons la guerre au militarisme tout court. Notre propagande est internationale. Les preuves en surabondent.

Urbain Gohier, répondant à l'argumentation de l'avocat général, qui avait prétendu que la propagande antimilitariste ne s'étendait pas à l'Allemagne, fait des citations caractéristiques d'une brochure d'un écrivain allemand récemment traduite et préfacée par Aume Adam — le Dérouté de son sexe, dit Urbain Gohier — ou on voit l'extension de la propagande antimilitariste en Allemagne, le nombre formidable des déserteurs qui est de plus de 1,200 par an pour la seule garnison de Metz, l'horreur que des centaines de milliers de jeunes gens manifestent pour la caserne !

Les brochures antimilitaristes, clandestines, mais d'une violence prodigieuse, sont répandues dans toutes les casernes sans qu'on sache d'où elles viennent. Il y a de fortes chances pour que nous puissions compter sur un mouvement général et simultané le jour d'une déclaration de guerre.

Ces idées-là, continue notre camarade, sont stéréotypées dans l'esprit des ouvriers d'Europe, si bien que les capitalistes des autres nations disent que l'Allemagne est perdue.

Ces gens-là redouteraient autant de nous attaquer que nous.

Un autre grief dirigé contre nous est l'exécution à la désobéissance. Ce grief me laisse réverbé. Il est articulé au nom d'un régime qui repose sur le refus de soumission à tous les dogmes, sur le refus d'obéissance « a priori ».

Il n'appartient pas à un régime sorti de l'insurrection de prétendre que les insurrections sont finies. Les trois glorieuses journées de juillet ont été une insurrection contre le gouvernement de droit divin. La révolution du 4 septembre 1870 est une insurrection et une insurrection devant l'ennemi. Nous sommes confondus quand l'entends M. l'avocat général dire : c'est ce qu'il y a de pire. Si ces insurrections devant l'ennemi n'avaient pas eu lieu, nous n'aurions pas l'avantage d'entendre ici M. l'avocat général Seligman, car les juifs n'ont dû l'acquisition des droits de citoyen qu'à l'insurrection.

Le gouvernement nous dit : mais tout cela est fini, les insurrections d'autrefois sont finies parce qu'elles nous ont amené au pouvoir, maintenant que nous sommes les maîtres, le progrès humain est clos. Ce langage est naturel dans la bouche de ceux qui tiennent. Ils nous permettront cependant de leur demander de penser que tout n'est fini parce que ce sont eux qui soutiennent les princesses. Nous leur demandons la permission de nous servir des mêmes moyens qu'eux pour continuer le progrès, qu'ils ont commencé. Ils peuvent nous frapper par ce qu'ils sont la force, mais non par raison de l'équité. Nous avons l'espérance de fonder une République qui serait par hasard républicaine.

Notre propagande serait criminelle si elle n'était internationale. J'ai prouvé quelle l'était. C'est pourquoi elle est légitime. C'est la destruction du seul argument dangereux invoqué contre nous. Nous ne sommes pas les instruments de l'étranger contre la France, mais les instruments de l'humanité contre la guerre.

D'ailleurs, si nous étions chauvins, je soutiendrais la même thèse parce que c'est la seule chance qu'ait la France de se tirer d'affaire dans l'état actuel de l'Europe.

Urbain Gohier insiste ensuite sur le rôle joué dans les défaites du passé, en 1814 et en 1870, par les rivalités des généraux et affirme que dans l'avenir, de pareilles compétitions se renouvelleront.

Tous les jours il y a des incidents qui découragent ceux qui cherchent à faire quelque chose. Aujourd'hui, dans la marine, on nomme au choix l'officier qui a coulé l'*« Espugole »* dans des parages qui devaient lui être aussi connus que nous sommes connus les parages de la Cour d'assises. L'autre jour, c'est un général qui débauche les femmes de ses officiers, c'est un lieutenant qui tue la femme de café-concert avec laquelle il est collé. Ce sont les querelles entre le général Percin et le général Brugère. Ils sont en querelle. Ils ne l'ont pas vécu par les armes parce qu'ils réservent leur vie pour la patrie. La guerre de Madagascar, c'est l'histoire de la guerre de l'administration de la guerre avec celle de la marine. La guerre contre les Hovas nous a coûté 23 hommes ; la guerre entre les deux administrations a coûté la vie à 7,000 hommes !

Demain ce serait encore pis. Il y aurait les gens de la rue des Postes et ceux des loges, les mouchardes, et les mouchardes, les amis de Brugère et ceux de Percin. Tous ces gens se vengeront sur notre dos.

Dans ces conditions, vous voulez que nous envisagions un conflit européen avec tranquillité ? La guerre, personne n'en veut. C'est même risible. Déroulede lui-même déclare que ce sont les internationalistes qui veulent la guerre.

La guerre, c'est la seule menace dont on cherche à effrayer le pays !

Et Urbain Gohier rappelle l'affaire Tubini-Lorando, le scandale du traité franco-co-siamois.

Nous sommes dans des circonstances critiques, et c'est principalement pour cela que nous faisons de l'internationalisme antimilitariste.

Vous pouvez nous condamner, mais croyez-vous que vous arrêterez le mouvement ? Nos idées sont dans l'air. J'ai entendu, un jour, à la campagne, une petite famille parisienne de sept ans, dire : « Fermez les prisons, ouvrez les écoles. » Où avaient-elle puises ces idées-là ? On ne sait. Elles flottent. Vous imaginez-vous que les semaines de prison que vous nous infligeziez les arrêteraient ?

Ces déclarations d'Urbain Gohier n'ont pas duré moins de deux heures. Durant tout ce temps l'intérêt du public, du tribunal et du jury n'a cessé de se maintenir.

ROGER SADRIN s'explique ainsi :

Je suis antipatriote parce que rien ne légitime la patrie... Nous, nous n'avons rien à défendre. Je suis fils de patron et j'ai été indigné de la misère des ouvriers qui produisaient pour la richesse de mon père. Ils n'avaient pas de quoi manger pendant que

lui avait des plats de luxe. Ils venaient pieds nus pendant que j'avais des fourrures. Ce que nous avons fait, c'est pour mettre la puce à l'oreille des galonnés. A mon avis, tirer en l'air n'est pas suffisant. Il faut tuer l'officier pour qu'il ne recommande pas.

J'ai fait de la propagande la caserne et je me fais honneur et gloire d'avoir réussi à détourner bien des camarades qui, en temps de grève, n'ont pas tiré.

Je n'ai aucune culture morale ni intellectuelle. En temps de guerre, si on me donnait un fusil je le prendrais, mais je n'irais pas à la frontière. Il y a assez de gens à décoller ici. A bas l'armée ! A bas la

berlés que nous n'avons pas obtenues, mais arrachées aux bourgeois ; ni la magistrature allemande, ni l'armée allemande, ni la police allemande ne pourront nous faire faire, et nous saurons défendre les libertés que nous avons acquises et même en accueillir d'autres !

Mais, si nous étions attaqués ? avez-vous dit, monsieur l'avocat général. Vous croyez que cela se voit ? Ce n'est pas ainsi que cela se passe dans la réalité. Ce n'est pas celui qui déclare la guerre qui est toujours le plus coupable.

Si la guerre éclate, ce sera par la rivalité de deux classes capitalistes, qui ne veulent pas lâcher l'os qu'elles tiennent. Quant à nous, nous disons non seulement : nous n'avons plus l'ombre du sentiment patriotique, mais : nous sommes décidés à conformer nos actes avec nos opinions, et lorsque vous nous demanderez le seul bien qui nous appartient, notre vie, nous ne vous la donnerons pas ! On nous fusillerait ! eh bien ! nous ne nous laisserons pas égorger. Si un ordre de mobilisation arrive, nous y répondrons par l'insurrection. Vous avez flatté les guerres civiles, vous avez raison. Les guerres internationales profitent aux classes capitalistes, même à celles de la nation vaincue. Vous renouvelerez le martyre de la guerre, vous prêterez au gouvernement obligé de payer l'indemnité de guerre. Il peut arriver que des guerres internationales intéressent, parce que ce sont des guerres qui sont le prolongement de guerre civile, comme la lutte des François à Valmy contre l'Europe coalisée !

Qu'est-ce que la guerre de classe que nous préconisons ? Est-ce que nous vous lisons vous engorger ? Non. Nous n'êtes pas individuellement responsables de l'état de choses actuel. Nous ne vous en voulons pas à vous. Nous voulons mettre la main sur les instruments de travail : mines, maisons d'habitation...

M. LE PRESIDENT. — Voilà une vraie conférence. Elle a peut-être trop duré. Nous connaissons maintenant votre mentalité...

M. HERVE. — J'ai terminé. J'ai voulu indiquer à MM. les jurés l'idéal pour lequel nous luttons. Nous avons, d'ailleurs, les mêmes idées d'un côté comme de l'autre de nos frontières. Nous savons de source sûre que nos camarades allemands feront comme nous l'insurrection en cas de guerre. En 1878, Bismarck, effrayé des progrès des social-démocrates fit voter et appliquer contre les socialistes des lois qu'on appelle en Allemagne des lois de fer et cependant, les socialistes allemands n'ont pas été brisés, car, en 1890, ils étaient trois millions, au lieu d'un million en 1878, et le gouvernement allemand dut abroger ces lois d'exception. C'est dans cet ordre d'idées qu'après le discours de Marcel Sembat à la Chambre française, Bebel en fit un semblable au Reichstag allemand.

Si votre patrie française reste ce qu'elle est, ne complez pas sur nous ; à vous de la réformer, si vous voulez notre concours.

Telles sont nos idées ; je ne vous demande pas de les approuver, mais d'y réfléchir et de vous souvenir qu'elles ont, pour les défendre, des gens résolus. Nous avons parcouru la France pour diffuser nos idées, nous la parcourrons encore, certains devoir, avec le temps, nos idées grandir et prévaloir.

MIGUEL ALMEREYDA présente les explications suivantes :

Je veux tout d'abord, messieurs, protester à cette barre contre une parole prononcée par M. l'avocat-général au cours de son réquisitoire. Aujourd'hui, en 1905, à une époque où l'esprit de critique et d'examen affirme chaque jour davantage, M. l'avocat-général a osé dire : « Je parle le langage du droit, le seul qui puisse être tenu en cette enceinte. »

Enfin, non ! le langage du droit doit céder le pas au langage de la raison.

Je sais bien que le juge va vous demander de se faire le progrès.

Une fois dégrisés de la religion patriote, nous avons écarté les plus de ces drapés ou se trouvent inscrits les noms de toutes les boucheries, pour voir ce que c'était que la patrie. La patrie comprend deux catégories d'individus. Les uns, assis autour d'une table, travaillent à des travaux de direction, pénibles parfois, mais singulièrement rémunératifs. A la place d'honneur sont assis les financiers. Aprés eux sont les actionnaires des grandes sociétés, les Cours, les Conseils de l'ordre et quelques commerçants arrivés. Loin de cette table, il y a quantité de gens qui travaillent comme des bêtes de somme, modestes commerçants, petits patrons, humbles propriétaires ruraux, et l'armée immense des gens qui ne possèdent rien. Voilà ce que c'est qu'une patrie ! C'est la juxtaposition de ces deux groupes d'hommes que M. l'avocat général ne veut pas considérer comme des castes.

Nous savons comment les grosses fortunes de notre classe se sont constituées, nous savons comment elle a acheté à vil prix les biens ecclésiastiques. Nous savons comment elle a su si bien défendre la propriété et si peu protéger le travail ! Pendant longtemps, la bourgeoisie seule a fait les lois, en seuls profité : les grosses fortunes se sont édifiées sur l'écrasement des petits ; tous les instruments de travail importants, banques, usines, chemins de fer, sont entre les mains de ce que, dans notre argot socialiste, nous appelons des bourgeois ou des frelons. Je sais bien que M. l'avocat général nous a déclaré que ce n'est pas à lui de juger de la justice ou de la sécularité de l'ordre et de la magistrature. Il existe une différence sensible. Je sais qu'aujourd'hui les juges sont des hommes. Vous pouvez, alors que le magistrat se trouve dans l'obligation méprisable...

LE PRESIDENT. — Je ne permettrai pas...

ALMEREYDA. — ... d'appliquer aveuglément la loi, souvent même contre ses propres convictions, vous pouvez, vous, prononcer un verdict en conformité avec votre raison. En vous, la conscience humaine peut — parfois — triompher de la légalité. Aussi ne m'arrêterai-je pas aux prétentions de M. l'avocat-général. Je n'aurais pas pris la parole après les excellentes déclarations de mes camarades Bousquet, Gohier et Gustave Hervé, si l'association dont je suis le secrétaire n'avait été mise directement en cause. Dans le dessin évident d'obtenir de vous un verdict de condamnation, M. l'avocat-général vous a présenté l'*« Association Internationale Antimilitariste »* comme inexistante à l'étranger. C'est l'éternel et ridicule grief qu'on adresse à notre propagande. On accepte bien d'en considérer comme légitime, humaine, noble, élevée, l'action qui vise à la suppression des antagonismes sociaux, des luttes fratricides entre les différents peuples qui composent les nations actuelles, mais on se refuse à en assurer la réalisation. Certes, nous dit-on, vos doctrines revêtent un caractère de générosité contre lequel on ne saurait s'opposer. Mais, malheureux, ne voyez-vous donc pas qu'à la minute précise où vous vous livrez, en France, à cette propagande, autour de vous, s'accomplit un travail contrariaire et ennemi ! C'est la preuve irrécusable du contraire que je vous, messieurs, avance. Mais, malheureux, ne voyez-vous donc pas qu'à la minute précise où vous vous livrez, en France, à cette propagande, autour de vous, s'accomplit un travail contrariaire et ennemi ! C'est la preuve irrécusable du contraire que je vous, messieurs, avance.

Je pourrais me retrancher derrière les attestations apportées à cette barre par les nombreux témoins autorisés qui y ont défilé. Je pourrais exciper des documents fournis, deux heures durant, par mon complice Urbain Gohier. Cela ne me suffit pas. Autoriserez-moi à mettre sous vos yeux des témoignages qui ne manqueront pas de vous édifier sur la loi qu'il convient d'attacher sur l'affaire de M. l'avocat-général. »

Almerryda lit alors une série de lettres provenant pour la plupart de Nieuwenhuys, secrétaire général de l'Association antimilitariste, dans lesquelles il est donné des renseignements concernant l'action antimilitariste dans divers pays, notamment en Hollande, en Espagne.

pour moi et la loi française me traite en incapable. Voilà pourquoi je ne suis pas patriote, et voilà pourquoi aucune femme ne devrait l'être.

On m'accuse d'avoir participé à une exécution au meurtre. Je trouve cela grotesque et brouillon. Nous ne sommes ni des meurtriers, ni des bandits ; nous sommes des pacifistes et des humanitaires, nous trouvons comme des bourgeois que la guerre est criminelle et nous estimons que tous les moyens sont bons pour l'empêcher.

Les paroles de Félicie Numielska produisent une profonde impression.

C'est au tour du camarade LAPORTE de s'expliquer. Il le fait en ces termes :

Le mouvement antimilitariste que nous représentons n'est pas l'idée de quelques-uns ; plus de 400.000 travailleurs adhèrent à l'antipatriotisme, en France ; des millions dans d'autres pays. Les travailleurs organisés ne veulent pas plus d'armées que de frontières !

L'exiguité du format du *Libertaire* nous oblige à résumer le plus succinctement possible la pensée de nos camarades. A regret nous nous soumettons aux exigences de notre journal, car les idées développées à la Cour d'assises par les 28 prévenus, mériteraient d'être rapportées dans leur intégralité. C'est d'ailleurs ce que nous nous proposons de faire par la suite.

LAZARE ROGEON estimant que sa pensée a été suffisamment exprimée par les camarades qui ont déjà pris la parole déclare renoncer à la prendre à son tour.

Néanmoins, il tient à déclarer devant les jurés que l'antimilitarisme a son admission entière et complète.

La parole est ensuite donnée à notre camarade **GEORGES YVETOT**.

Durant une heure trente cinq, Yvetot développe les idées qui l'ont amené à apposer sa signature au bas du manifeste « Aux consérvs ». Citons de son long discours les passages suivants :

L'antimilitarisme, dit-il, n'est pas neuf. Dès après la guerre, l'arbre de l'international ouvrier a poussé de nouvelles branches et l'Association des travailleurs dissoit dans les massacres de la Commune, se reconstitue rapidement. L'antimilitarisme n'est pas davantage cantonné en France ; un mouvement important existe en Allemagne ; en Russie, la propagande fleut depuis de longues années.

Notre patrie à nous n'a pas plus de frontières que la solidarité humaine. L'idée de patrie n'est qu'une fumisterie. La patrie n'existe pas au point de vue scientifique ; la patrie c'est l'endroit où l'on est bien, où l'on a ses intérêts, et cet endroit peut changer suivant les circonstances. Les soi-disant libertés dont nous jouissons sont un leurre, la liberté syndicale a été étouffée dans son germe, le suffrage universel a été transformé en un instrument d'oppression bourgeois. Les faits, d'ailleurs, justifient pleinement notre propagande : hier encore, un malheureux gréviste a été, à la Rochelle, lardé de coups de batteau par des soldats. La caserne, c'est, comme l'a dit un auteur, le tombeau du patriotisme.

Yvetot lit un certain nombre d'extraits littéraires et philosophiques, condamnant la guerre, et termine en lisant une lettre de M. Laurent-Tailhade, qui a refusé de signer l'affiche poursuivie, dans laquelle l'écrivain décerne de vives louanges au *Manuel du soldat*, dont, dit Yvetot, l'affiche n'est qu'un résumé.

NESTOR BOSCHE déclare, en substance qu'il a commencé à être soldat en 1870, mais que la lâcheté des chefs a énormément contribué à le rendre antimilitariste.

LE BLAVEC expose brièvement des idées identiques à celles de ses co-accusés. Son discours est agrémenté de quelques points qu'il décoche ironiquement à l'adresse de certains chefs du socialisme parlementaire. Il lit un discours, notamment, prononcé par Aristide Briand, dans un congrès socialiste. Il déplore que ce futur ministre préconisait jadis la grève des militaires, ne soit pas assis comme lui sur le « banc d'infaillie ».

CASTAGNE expose rapidement la doctrine collectiviste et déclare qu'entre syndicaliste c'est nécessairement être antimilitariste.

LOUIS GRANDIDIER déclare simplement :

Je ne suis pas antimilitariste seulement depuis que j'ai signé l'affiche, par suite, quel que soit votre verdict, vous ne pourrez rien changer à mes idées.

DUBEROS est entendu :

On nous a reproché, dit notre camarade, un délit de droit commun ; la provocation au meurtre ; nous protestons énergiquement contre cette qualification. En vérité nous poursuivons pour un délit d'opinion.

On a dit que l'armée n'intervenait dans les grèves que pour assurer le respect de la loi ; ceci est inexact, car, lorsque des ouvriers se sont mis en grève pour faire respecter la loi Millerand-Colliard, la troupe est venue, une fois de plus, se mettre au service du patron violant la loi, contre l'ouvrier en demandant l'application. Voilà une des raisons pour lesquelles les ouvriers sont antimilitaristes et la plupart des organisations syndicales approuvent unanimement les termes de l'affiche qu'on nous reproche. C'est à Londres que fut prise la décision publique de faire l'insurrection en cas de guerre. Aucune poursuite ne fut intentée. On demande au jury d'être moins libéral que le gouvernement anglais ; nous sommes sûrs de votre réponse.

DUBEROS qui est comme on le sait, le secrétaire de l'Union des Syndicats, de la Seine est admirablement placé pour montrer le rôle odieux joué par l'armée dans les grèves. Aussi les nombreux documents qui constituaient le fond de son discours ont prouvé une bonne impression.

Quelques accusés restent encore à entendre. L'audience est suspendue.

Dès la reprise de l'audience, EUGENE MERLE s'explique sur les raisons pour lesquelles il a signé le manifeste de l'A. I. A.

Je vous avoue, messieurs les jurés, qu'il m'est difficile de prononcer quelques paroles après les si nombreuses et substantielles discours que vous avez entendus. N'ayant pas cru utile d'être assisté d'un avocat, il importe, sous peine d'avoir l'air de me débrouiller, que je m'explique.

La force de nos idées est déterminée par deux choses essentielles : notre sincérité d'une part et l'exactitude de nos démonstrations de l'autre. On peut reprocher au manifeste sa forme brutale, mais ce reproche n'a qu'une valeur relative ; il ne dépendait que de nous d'endemmer son texte par des fleurs de rhétorique. Nous l'avons voulu brutal pour qu'il frappe mieux les consciences.

Dans son réquisitoire, M. l'avocat général ayant essayé de montrer la Patrie comme une grande famille, une mère commune, notre ami réfute, un à un, les arguments de M. Séligman.

A l'aide de documents probants, Merle démontre les sophismes grossiers qui se cachent derrière les phrases de l'avocat général.

La patrie, une mère commune, s'écrie-t-il !

M. l'avocat général a sans doute oublié de consulter les statistiques nombreuses publiées sur l'état économique des nations.

Il aurait pu voir, par exemple, dans celle publiée dernièrement par notre ministère des finances, qu'en France 650.000 capitalistes

environt font la loi, par la puissance de leurs capitaux, à plus de 37.000.000 de citoyens.

Et longuement E. Merle développe, les raisons pour lesquelles les spoliés doivent être des antimilitaristes. Loin d'être des théories de résignations et de renoncement, nos idées, au contraire, sont l'affirmation de robustes personnes.

Pour nous, nos libertés fantômes ne valent pas la peine d'être défendues au prix de notre sang. Nous voulons faire la révolution pour en conquérir de moins épiphémiques que nous défendrions, ensuite, les armes au poing si on tentait de nous les ravir.

RENE MOUTON, ARNOLD BONTEMPS ET CHANVIN renoncent à la parole.

FRONTIER déclare qu'il s'en rapporte aux déclarations des précédents accusés. Deux camarades restent encore à entendre CARNERY et COULAISS. Résumons brièvement leurs déclarations.

Garnery s'explique en ces termes :

J'ai quarante ans, je suis ouvrier et célibataire. En réfléchissant, je me suis rendu compte que la patrie n'était qu'une idole sans valeur, un mot vide de sens. Je n'admet pas que l'armée vienne dans les grèves à l'aide du capital contre les miséables, et qu'on donne du plomb à ceux qui demandent du pain. Le mouvement international ouvrier, la poussée syndicaliste sont nés de la misère du peuple.

Coulais dit :

Le drapeau est un fanion pour faire marcher les foules ; l'honneur national est un mot vide de sens inventé par trois millions d'individus pour élever onze millions d'autres. L'armée, c'est la guerre, le meurtre, le pillage, c'est l'école des parricides et des fratricides ; voilà pourquoi j'ai signé l'affiche. Au lieu de nous entraîner sur les bancs de la Cour d'assises, on aurait dû faire figurer les officiers qui ont donné les fusillades dans les grèves ; ils auraient été plus nombreux que nous. En donnant aux soldats le conseil de tirer sur leurs officiers et non sur nous, nous faisons œuvre non seulement de défense individuelle, mais œuvre d'épuration sociale.

Les Plaidoiries

Le Congrès se continue avec les avocats de la défense.

M. LAGASSE, avocat de Yvetot, Desplanques et Grandidier, prend la première parole.

Il développe cette thèse que le jury ne peut condamner, parce qu'il est en face, quoi qu'en ait dit le ministère public, d'un délit d'opinion et que sa mission consiste à réprimer des actes et non pas à approuver ou à réprover telles ou telles doctrines.

Est-ce que, du reste, une condamnation arrêterait la propagande des prévenus ? Cette condamnation, quelques-uns la désirent, au contraire, parce que, il y puissent une force nouvelle pour poursuivre efficacement leur propagande.

Le seul remède, peut-être, ce sont les réformes sociales. Les parlementaires, les magistrats tout le monde, en un mot, doit faire à cet égard son profit de ces déclarations que le prétoire de la Cour d'assises a entendues retenir. La condamnation ! Sait-on quelle en serait la conséquence ? C'est que demain ce sera un nouveau procès monstre ! Deux mille syndiqués sont prêts à signer une nouvelle affiche !

Ce n'est pas par des rigueurs punitives qu'on met un frein à des idées, quelle qu'en soit la valeur. C'est par la discussion, quand elles sont fausses : c'est en s'en inspirant pour faire de nouvelles lois, lorsqu'elles confinent, en tout ou partie, la vérité.

Le docteur MESLIER, député de la Seine, autorisé par le président à présenter la défense d'Almeyreda, prend la parole.

Après avoir fait connaître son client,

il fait l'éloge d'Amilcare Cipriani, le « héros mutilé de toutes les indépendances sociales et humaines, la plus haute personnalité morale qui soit au monde » et de mademoiselle Numielska « que ses concitoyens tiennent en si haute estime à raison de sa vertu, de son courage et de sa modestie ». Puis, il expose ce qu'il pense de l'armée. Comme médecin, il estime que la France tient le record de la mort par la tuberculose, et cela à cause de la caserne actuelle. La tuberculose engendre l'alcoolisme. Les soldats malades, mal nourris, mal habillés, se livrent à l'alcool pour tromper leurs souffrances. Bref, la caserne est « une pourvoyeuse de tombes ». Elle représente aussi un « crime permanent contre la liberté de l'individu ».

Le Dr Meslier raconte les violences qu'il a constatées en temps de grève de la part des officiers, et s'élève contre les excès du militarisme, qu'il prétend redoutable en France.

Il fait le procès de la société moderne. Il veut l'égalité pour tout le monde, pour tout le travail. Celui qui ne travaille pas vole son pain à la collectivité. (Bravo ! bravo ! au fond de l'auditorium).

A maintes reprises, même comme officier, il a exprimé les idées des signataires de l'affiche et donné les mêmes conseils. Pourquoi ne l'a-t-on pas poursuivi ? Si demain mon commandant ou mon colonel à l'occasion des troubles sociaux commettait le crime de se retourner contre la volonté de son pays, je sais ce que je ferai, je n'hésiterais pas à faire mon devoir.

Nous ferons la guerre contre la guerre, je la ferai parce que j'ai vu, dans l'exercice de ma profession médicale au milieu des classes laborieuses, la misère se développer. On croirait que le progrès n'est que dérisoire, si nous ne savions que toutes ces tristesses sont dues aux vices de l'organisation sociale.

M. WILM plaide pour Bousquet, Coulaïs, Rogeon et Perceau.

C'est avec une grande éloquence et une bête hardiesse qu'il démasquera la basse manœuvre électorale que cachent les poursuites dont l'A. I. A. est l'objet.

MM. LAFONT, CHESNE, URY, DELMONT, etc., ont également contribué à donner à ce procès une haute signification et une grande portée propagandiste.

De l'excellente plaidoirie de M. PE-RISSOUAD, nous rapportons les passages suivants, qui marquent bien quel a été le caractère de ces cinq journées de controverse antimilitariste.

Tout le monde, à notre époque, est ou devient internationaliste, de façon différente, c'est possible ; mais le malheur, c'est que, bien humainement du reste, chacun se croit en possession de la vérité définitive et, pendant, on entend refuser à son voisin le droit de suivre son propre exemple.

Quels sont, à l'heure actuelle, les soutiens les plus bruyants des principes de nationalisation ? Ce sont à la fois les représentants des classes riches, des classes religieuses et des classes dirigeantes. Parlez-vous d'internationalisme, il ne trouveront plus d'épithètes assez violentes pour le contester, le vouer aux malédictions les plus terrifiantes ; et cependant, ils le pratiquent tous les jours.

Que fait donc, en effet, ce capitaliste millionnaire qui prend le paquebot pour Londres où le train pour Berlin ? Va-t-il faire un voyage d'agrément, ou mieux, se livrer à une étude des mœurs et des forces industrielles de nos voisins ? Pas du tout. Il va tout simplement placer dans de profitables entreprises étrangères les capitaux qu'il vient d'arracher au travail français.

Qui fait encore cet évêque français ou allemand qui se promène au milieu des ruines merveilleuses de la Rome antique ? Vient-il rechercher des émotions artistiques, ou élaborer quelque œuvre passionnante d'archéologie ? Non pas. Il vient prendre les conseils et les ordres du pape italien pour guider vers le bien ses fidèles français et allemands.

Ce sont là, paraît-il, des formes du patriote.

Mais ce n'est pas tout et si des faibles mortels nous poussent à ces êtres suprêmes que sont les souverains, le tableau sera plus édifiant encore.

La, c'est en famille qu'on se partage les trônes de tous les Etats les plus divers, aux intérêts les plus opposés.

Vous savez, messieurs les jurés, qu'il y a en Europe une dynastie, et je crois néanmoins que l'empereur ait une difficulté diplomatique, je veux parler du Dantzig, qui possède, si je puis m'exprimer ainsi, le monopole ou, plus exactement, le trust véritable des couronnes impériales ou royales.

Un jeune souverain éprouve-t-il quelques velléités de mariage et veut-il assurer sa descendance ? Ah, ce n'est pas difficile. Un train extraordinaire, un ambassadeur aussi extraordinaire à la cour du futur beau-père, quelques discours où l'on parle pour rien dire et, timide et belle, une princesse tend sa blanche main au fiancé imminent.

Faut-il, au contraire, un roi, comme en Suède, par exemple ? Alors c'est encore plus facile. Un simple coup de téléphone, une demi-heure de discussion sur le chiffre de la liste civile allouée au futur monarque, le temps à peine de respirer une bouffée de l'air pur de la liberté, et le nouveau maître est arrivé.

Il paraît que c'est ainsi que se créent les dynasties nationales.

Je veux bien le croire, mais je vois là plutôt un exemple de bel internationalisme, l'internationalisme de l'intérêt.

Ah, ils ont, eux, le droit de n'avoir point de patrie ; ils peuvent abandonner leur terre natale, entrer même en guerre contre elle, peu importe. Ils ne deviendront pas des traitres parce qu'ils n'ont plus de patrie d'origine quand on devient roi.

Frontier — Mon père a une pension de 80 francs comme ancien militaire. Il vient de m'écrire que, à la suite de ce procès, il craint de la perdre. Mais il est fier de son fils.

Garnery — Je n'aurai plus de doule sur la conduite à tenir.

Chanvin — Cette condamnation, c'est la révolution de demain. Le sang rejaillira sur vous.

Coulaïs — Je remercie le jury.

Perceau — Je remercie le jury non

des circonstances atténuantes qu'il m'a accordées mais de son verdict de condamnation. Ce n'est pas qui empêchera les militants de continuer leur propagande.

Le Blavec — Je remercie le jury d'avoir fait de la bonne propagande antimilitariste...

Castagne — Je préfère avoir été condamné qu'acquitte.

Duberros — Le jury a montré, en nous condamnant, qu'il était l'ennemi de notre classe. Il ne faut pas raisonner avec les bourgeois. Il faut taper, puisqu'ils tapent...

Merle — Votre condamnation me laisse indifférent... Ma mère m'a écrit, ce matin, que quelque soit le verdict, je sortirai grand.

Mouton — Le jury nous condamne, mais un million de travailleurs nous acquittent.

Frontier — Mon père a une pension de 80 francs comme ancien militaire. Il vient de m'écrire que, à la suite de ce procès, il craint de la perdre. Mais il est fier de son fils.

Garnery — Je n'aurai plus de doule sur la conduite à tenir.

Chanvin — Cette condamnation, c'est la révolution de demain. Le sang rejaillira sur vous.

Coulaïs — Je remercie le jury.

Perceau — Je remercie le jury.